

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 22 juin 2018

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 juin 2018 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

Etaient présents : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1^{er} adjoint, Marie-France CANDORET, 2^{ème} adjoint Gérard BAUDOUIN-ROBE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Jean-Baptiste LEMOYNE et Christophe PLASSARD, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Denis LARDENAIIS pouvoir à Marie-France CANDORET, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Laure LAGARDERE, Bruno GREGOIRE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Michel PELISSIER et Philippe SCHMIED pouvoir à Didier DELIGAND.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Madame Marie-France CANDORET est désignée secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 24 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

1/ INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Délibération n° 2018/23/5.3

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que lors du dernier conseil municipal il avait été désigné délégué à la protection des données, or ni le Maire ni la secrétaire ne peuvent remplir ce rôle.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DESIGNE** Madame Marie-France CANDORET comme déléguée à la Protection des Données

2/ FINANCES LOCALES

Modifications budgétaires n° 1

Délibération n° 2018/24/7.1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer une modification budgétaire afin d'intégrer le budget de la zone artisanale dans celui de la commune, à savoir :

Intégration des résultats 2017 de la zone artisanale

Compte 001 : - 35144 €

Compte 002 : + 35144 €

Résultats reportés après intégration au budget communal

Compte 001 : - 107 254.29 €

Compte 002 : + 44 869.98 €

Après discussion, le Conseil Municipal ADOPTE ces modifications à l'unanimité des présents.

Modifications budgétaires n° 2

Délibération n° 2018/25/7.1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire suite à une remarque des services budgétaires de la préfecture, à savoir :

Article 65541 : - 10 000 €

64553 : - 13 000 €

021 : + 23 000 €

023 : + 23 000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE ces modifications budgétaires.

3/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – REGION

Projet Régional de Santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de ne pas délibérer. En effet, les concertations entre toutes les instances ne pas encore achevées.

4/ INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

SIVOS : Mise en place d'une étude pour une école unique ou pas

Délibération n° 2018/26/5.7

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire que la commune de Vallery donne sa position sur le choix d'une école unique ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, SOUHAITE qu'une étude soit réalisée en accord avec le SIVOS afin de peser le pour et le contre d'une école unique avec un chiffrage des travaux à envisager. Cette étude pourrait être confiée à la société AGECO pour un montant de 10 000 €.

AFFAIRES DIVERSES

✚ Déclaration d'Intention d'Aliéner

5 rue de la Libération. : la Commune ne préempte pas.

2 rue du Moulin : la commune ne préempte pas.

✚ Orchestre Harmonie Gâtinais en Bourgogne : demande de prêt de la salle des fêtes le 29 mai 2019 pour un concert gratuit. La commune donne son accord pour une location à titre gracieux.

✚ Travaux 2^{ème} étages logement : 2 devis ont été reçus. En attente d'autres devis.

✚ Ecole : Nouvelle directrice en septembre prochain. 349 élèves répartis sur 6 sites.
Kermesse à Vallery le vendredi 29 juin 2018.

* * *

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.